

# UFROS ACTU

## 49-3 OU PAS, ON IRA JUSQU'AU RETRAIT !



Alors que le gouvernement vient de passer en force sa réforme scélérate, par le biais de l'Article 49 Alinéa 3 de la Constitution, plusieurs rassemblements spontanés se sont organisés, partout en France, Samedi 1<sup>er</sup> Mars, à l'appel de la CGT.

Une nouvelle fois, et comme le dénonce la CGT depuis des mois, le gouvernement affiche sa conception du dialogue social et de l'écoute !

Ce coup de force confirme le caractère autoritaire de ce gouvernement face au mouvement social inédit, mouvement qui a permis de mettre en échec le couple MACRON/PHILIPPE qui a perdu définitivement la bataille des idées.

### **Pour autant, la bataille n'est pas finie ! Plus que jamais, il nous faut monter en puissance !**

Face à un tel mépris, la CGT appelle l'ensemble du monde du travail, les retraités et la jeunesse à une riposte massive.

Dans la continuité des mobilisations débutées le 5 décembre, l'UFROS appelle tous les retraités à **participer massivement** à toutes les manifestations et rassemblements organisés devant les lieux de pouvoir, à partir du 3 Mars, symboles de la République !

### **NON au coup de force antidémocratique ! RETRAIT de la réforme des retraites !**



organismes sociaux



Union Fédérale des Retraités des Organismes Sociaux CGT  
263, rue de Paris Case 536 – 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 55 82 87 11  
ufros@orgasociaux.cgt.fr – www.orgasociaux.cgt.fr



**UFROS CGT**



## **Une seule réponse s'impose, la mobilisation !**

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, UNL) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraite-es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement.

Elles appellent à multiplier partout localement des rassemblements dès lundi 2 mars, et à organiser des manifestations devant les préfetures et sous-préfetures le mardi 3 mars, y compris par le recours à la grève, au moment de ce passage en force au parlement, afin de signifier massivement avec force le rejet de ce texte.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute.

Elles poursuivent et amplifient, dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi ainsi que les suites si nécessaire.

Montreuil le 2 mars 2020

# LES RETRAITÉS SONT ATTACHÉS À LEUR SYSTÈME DE RETRAITE SOLIDAIRE ET À SON AMÉLIORATION

Notre régime de retraite, malgré les attaques subies ces dernières années, a permis que le pourcentage de retraités pauvres en France soit largement inférieur à celui constaté dans les pays qui ont adopté la retraite à points. Nous voulons améliorer notre système de retraite et retrouver notre pouvoir d'achat.

Le candidat Emmanuel Macron s'était engagé à protéger le pouvoir d'achat des retraités. Or depuis son élection à la présidence de la République, entre mai 2017 et décembre 2019, les pensions brutes ont augmenté de 1,1 % alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac a augmenté de 3,1 %.

## Nouvelle baisse du pouvoir d'achat en 2020

Et ce n'est pas la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui permet de compenser cette ponction sur nos pensions. La « revalorisation » est en effet de 1 % pour les pensions inférieures à 2000 euros bruts et de 0,8 % à 0,3 % pour les pensions de 2 000 à 2 014 euros, alors que l'inflation a été de 1,1 % en 2019.

Si l'on ajoute les mesures fiscales régressives pour de nombreux retraités : la CRDS depuis 1991, la Casa depuis 2013, et plus récemment l'augmentation de la CSG et le blocage des retraites complémentaires durant 5 ans, c'est bien une détérioration du pouvoir d'achat pour tous les retraités.

Le mouvement de protestation des retraités a conduit le Premier ministre à se prononcer pour une indexation des pensions sur l'inflation en 2021 pour l'ensemble des retraités. C'est dès maintenant que les pensions doivent être revalorisées à la hauteur de la perte de notre pouvoir d'achat ! Et nous souhaitons qu'elles soient indexées sur l'évolution des salaires.

Mais les retraités ne sont pas seulement maltraités sur leur pouvoir d'achat ils le sont aussi dans l'accès aux soins.

## L'hôpital est à bout de souffle.

Depuis des années nous assistons à une dégradation des conditions d'accès aux soins. Il n'est plus tolérable de gérer l'hôpital public comme une entreprise commerciale et de lui imposer un milliard d'euros d'économies chaque année. Les lits ferment, les patients attendent des heures aux urgences sur des brancards, les personnels sont au bord de la rupture.

Cela ne peut plus durer et nous exigeons un moratoire avant toute nouvelle fermeture d'hôpital, de lits, de maternité, de services.

## Exigeons un plan d'urgence pour la santé et l'autonomie

Il faut 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux immédiatement pour assurer des soins de qualité et garantir la sécurité des patients.

Nous avons besoin de centres de santé publics dans tous nos territoires pour faire face à la pénurie de médecins et de revoir à la hausse les moyens alloués à la formation d'un plus grand nombre de médecins.

L'État ne doit plus imposer de nouvelles économies à l'hôpital public d'ici la fin du quinquennat et il doit au contraire augmenter sensiblement l'objectif national des dépenses pour l'assurance maladie.

S'agissant du vieillissement et du grand âge nous exigeons qu'une nouvelle loi, promise d'ailleurs par le président de la République, réponde aux enjeux à venir.

Au-delà de la construction d'Ehpad publics financés par l'État, 200 000 embauches sont nécessaires pour faire face au maintien à domicile et aux besoins en établissements. Nous avons besoin d'un grand service public de l'aide à domicile ou en établissement avec du personnel formé, mieux rémunéré, mieux considéré avec un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Le financement de ces besoins doit être assuré par la Sécurité sociale dans le cadre de la branche Assurance maladie car aujourd'hui le reste à charge pour les familles est insoutenable.



## Retraite à points : une menace pour les retraités

Au vu des objectifs de réduction des pensions du projet de loi, il serait naïf de penser qu'il en sera autrement pour les retraités actuels. C'est d'ailleurs inscrit dans le projet, qui prévoit de plafonner **le montant des dépenses de retraite au taux actuel de 13,8 % du PIB**, alors que le nombre de retraités va augmenter sensiblement les prochaines années. Comme il est peu probable que le PIB progresse, s'il ne régresse pas, l'argument sera tout trouvé pour imposer une baisse générale des pensions.

L'autre moyen de **justifier la réduction des pensions** c'est également ce que prévoit le projet d'Emmanuel Macron : la baisse des ressources de la Sécurité sociale. Le projet en effet n'envisage pas

de revenir sur les **exonérations sociales accordées généreusement au patronat**, qui privent la Sécu de près de 100 milliards d'euros. Bien au contraire, pour inciter les hauts salaires à se tourner vers la capitalisation, le projet propose de supprimer les cotisations salariales au-delà de 120 000 euros par an. **Cette mesure privera la Sécu de 4,5 milliards par an.**

La baisse des moyens de financement de la Sécurité sociale est l'argument idéal pour justifier la réduction du montant des pensions actuelles et à venir. D'autant que le gouvernement dispose des leviers pour procéder à la baisse des pensions actuelles : **l'augmentation de la fiscalité pesant sur les retraites : CSG, CRDS, Casa...**

## Stopper la mécanique infernale

Enfin, l'argument de l'universalité. Pour l'instant le gouvernement affirme qu'il veut maintenir le régime par répartition pour les retraités, mais qu'en sera-t-il lorsque la réforme envisagée sera appliquée ? Il y a fort à parier que le gouvernement évoquera l'impératif d'un régime unique, comme il l'a fait pour les régimes spéciaux, pour entamer la conversion du régime actuel en système de retraite par points. Or on sait que ce système institutionnalise la baisse programmée et automatique du niveau des retraites en fonction des conjonctures économiques et financières.

Les retraités qui protesteraient contre cette évolution se verraient une nouvelle fois culpabilisés et accusés de vouloir conserver un régime plus favorable que celui des nouveaux retraités, celui de leurs enfants et petits-enfants.

C'est cette mécanique infernale qu'il nous faut stopper en exigeant le retrait du projet de réforme mortifère que le président et ses ministres veulent imposer contre la volonté de la majorité de la population.

Les 9 organisations de retraités ont adressé un courrier aux candidats aux municipales pour leur demander de prendre position sur les revendications des retraités.

**Les retraités CGT vous propose de voter symboliquement pour :**

- **L'augmentation de ma pension**
- **L'annulation de la hausse de la CSG pour tous**
- **Le retrait du projet de réforme de retraite à points**
- **L'amélioration du système de retraite solidaire par repartition**

## POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

^ **J'adhère à la CGT**

Nom ^ ..... Prénom ^ .....

Adresse ^ .....

Code postal ^ ..... Ville ^ .....

Branche professionnelle d'origine ^ .....

Mail ^ ..... Tél. ^ .....

*Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance*



## Je suis retraité-e Je vote pour

- L'augmentation de ma pension
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous
- Le retrait du projet de réforme de retraite à points
- L'amélioration du système de retraite solidaire par répartition

Nom et prénom : .....

Code postal : .....

Courriel : .....



## Je suis retraité-e Je vote pour

- L'augmentation de ma pension
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous
- Le retrait du projet de réforme de retraite à points
- L'amélioration du système de retraite solidaire par répartition

Nom et prénom : .....

Code postal : .....

Courriel : .....



## Je suis retraité-e Je vote pour

- L'augmentation de ma pension
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous
- Le retrait du projet de réforme de retraite à points
- L'amélioration du système de retraite solidaire par répartition

Nom et prénom : .....

Code postal : .....

Courriel : .....

